



Diagnostic de performance energetique

Par **CLAUDE**, le **18/05/2011** à **22:43**

Bonjour,

Après avoir rénové un appartement dont je suis le propriétaire, j'ai fait effectué un diagnostic de performance énergétique en vue de le remettre en location. Le logement est reloué depuis le 1er décembre 2010.

Puis je déduire les frais du diagnostic de performance énergétique sur ma déclaration d'impôt sur les revenus 2010 ?

D'autre part, les travaux de rénovation se sont étalés sur 2009 et 2010.

J'ai payé des factures sur 2009 (avec débit en banque en 2009, mais je n'ai pas déduit les sommes correspondantes sur la déclaration des revenus 2009. Puis je encore les mentionner sur la déclaration des revenus 2010 ?

Merci d'avance pour les réponses.